

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 29 MARS 2023

<b>OBJET :</b> <i>Budget primitif 2023</i> <i>Budget principal Ville</i>	<b>Nombre de conseillers :</b> - en exercice : 29 - votants : 28
<b>N° 2023.03.05</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance.

**PRESENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRESENTES :** Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget principal pour l'exercice 2023, pour les montants totaux suivants :

<b>Budget Principal 2023</b>					
<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Chapitres	Désignation	Montant 2023	Chapitres	Désignation	Montant 2023
011	Charges à caractère général	2 781 895,29 €	013	Atténuation de charges dont MAD CCAS/SAD/budgets annexes = 151 609 € Remboursement des U = 10 000 €	182 409,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 557 955,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes dont : - Vente repas de la cantine = 255 000 € - Frais de garde per/VALSH = 195 200 €	570 280,00 €
014	Atténuations de produits dont Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) = 48 076 €	58 276,00 €	73	Impôts et taxes dont : - TFB et TFNB = 5 061 030 € - AC = 795 115 € - Taxe additionnelle aux droits de mutation = 310 000 € - Taxe consommation finale électricité = 190 000 €	6 489 298,00 €
65	Autres charges de gestion courante dont - Contribution au SDIS = 210 136 € - Subventions au CCAS = 118 572 € - Subventions aux associations = 150 000 € - Indemnités aux élus = 111 000 € - Autres contribution (SIEA, OGEC) = 146 723 €	846 262,00 €	74	Dotations, subventions et participations dont : - DSR = 644 876 € - DGF = 488 336 € - Compensation exonération TF = 109 651 € - Dotation nationale de péréquation = 106 495 €	1 808 911,00 €
66	Charges financières = intérêts des emprunts	169 843,51 €	75	Autres produits de gestion courante = loyers et récupération de charges	146 408,00 €
67	Charges exceptionnelles dont 1 000 € litres annulés	14 800,00 €	76	Produits financiers	1 890,00 €
68			77	Produits exceptionnels = remboursement d'assurances	19 900,00 €
			78	Reprise sur provisions (semi budgétaires)	500,00 €
<b>Dépenses réelles</b>		<b>9 429 031,80 €</b>	<b>Recettes réelles</b>		<b>9 199 566,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement	620 691,09 €
023	Virement à la section d'investissement = Autofinancement des investissements	100 000,00 €	042	Opération d'ordre entre sections	10 620,62 €
042	Opération d'ordre entre sections = dotation aux amortissements	301 845,91 €	776	Différence sur réalisations	0,00 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>401 845,91 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>631 311,71 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 830 877,71 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>9 830 877,71 €</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Désignation	Montant 2023	Chapitres	Désignation	Montant 2023
020	Dépenses imprévues	0,00 €	024	Produit de cessions dont RAR 260 000 €	380 000,00 €
16	Emprunts dont opération tirage sur ligne de trésorerie = 1 041 410 € dont remboursement emprunt = 630 000 €	1 701 410,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves dont - FCTVA = 200 000 € - Taxe d'aménagement = 100 000 €	300 300,00 €
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	20 575,17 €
20	Immobilisations incorporelles = frais d'étude, logiciel et licences	124 127,91 €	13	Subventions d'investissement dont - RAR = 373 756,81 €	658 489,15 €
204	Subventions d'équipement versées dont : - déviation : 263 000 €	283 188,62 €	16	Emprunts prévisionnels dont : - dont opération tirage sur ligne de trésorerie = 952 410 € - dont emprunt nouveau investissement = 600 000 € - dont emprunt déviation = 263 082 €	1 815 492,00 €
21	Immobilisations corporelles = Acquisition de biens mobiliers et immobiliers	803 567,89 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours = Travaux	377 335,26 €	27	Autres immobilisations financières dont - Remboursement emprunt CCVD = 7 039,32 €	9 939,32 €
27	Autres immobilisations financières	1 500,00 €			
45	Opération pour compte de tiers	113 567,86 €	45	Opération pour compte de tiers dont - Péri Vignal = 26 038 € - Plan numérique Anne Carlier = 13 420 €	39 458,80 €
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 404 697,54 €</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>3 224 254,44 €</b>
001	Résultat d'investissement déficit	210 782,19 €	001	Résultat d'investissement Excédent	0,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement = Autofinancement des investissements	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections ( amortissement)	10 620,62 €	040	Opérations d'ordre entre sections = Amortissement des biens	301 845,91 €
041	Opérations patrimoniales	4 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	4 000,00 €
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>225 402,81 €</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>405 845,91 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 630 100,35 €</b>		<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 630 100,35 €</b>

**Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 16 mars 2023,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 8 Abstentions :**

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné, et par opération pour la section d'investissement,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

La secrétaire de séance